

Critères d'éligibilité à l'aide alimentaire de base :

Ce que vous devez savoir pour conserver vos prestations

Basic Food Eligibility Requirements: What You Need to Know to Keep Your Benefits

Vos prestations sont d'une durée limitée si vous ne travaillez pas

Nous vous considérons comme adulte valide sans personne à charge en ce qui a trait à l'aide alimentaire de base, parce que vous êtes en mesure de travailler et que votre foyer ne compte aucun enfant.

Vous pouvez percevoir l'aide alimentaire de base pendant trois mois tous les 36 mois sans avoir à satisfaire aux exigences de travail.

Comment conserver vos prestations d'aide alimentaire de base

Vous devez vous livrer à l'une des activités suivantes en vue de conserver vos prestations durant plus de trois mois :

- Faire du bénévolat chaque mois dans le cadre du programme Workfare. Le montant de vos prestations mensuelles détermine le nombre d'heures que vous devez consacrer au bénévolat en vue de conserver vos prestations alimentaires.
- Travailler au moins 20 heures par semaine ou 80 heures par mois en moyenne.
- Participer à un programme de formation ou d'emploi agréé par l'État, par exemple :
 - Formation et emploi alimentaire de base (Basic Food Employment and Training) (BFET) Pour plus de renseignements, veuillez visiter le www.dshs.wa.gov/bfet;
 - Programmes inclus dans la Loi sur l'innovation et les occasions pour la main-d'oeuvre (Workforce Innovation and Opportunity Act) (WIOA) Pour plus de renseignements, visitez le <https://www.dshs.wa.gov/esa/community-services-offices/wioa>;
 - AmeriCorps VISTA; ou
 - Parcours pour compétence limitée en anglais (Limited English Proficiency) (LEP)

Obstacles à la participation

Communiquez avec nous si vous êtes dans l'incapacité de participer au moins 80 heures par mois pour l'une des raisons suivantes :

- Vous souffrez d'une incapacité physique ou mentale;
- Vous recevez des prestations de Labor & Industries (L&I), de l'Administration des anciens combattants ou d'une assurance privée pour incapacité;
- Vous vivez dans des circonstances qui vous empêchent d'occuper un emploi, par exemple l'itinérance à long terme;
- Vous vous occupez d'une personne incapable de s'occuper d'elle-même en raison de l'âge ou d'un handicap;
- Vous participez à un traitement de la chimiodépendance ou à un programme de réhabilitation;
- Vous recevez des prestations d'assurance chômage ou avez vous une demande;
- Vous vous êtes inscrit dans une école, à temps partiel au moins; ou
- Vous recevez des prestations d'aide financière aux réfugiés ou des subventions à parité.

Choses à rapporter

Vous devez nous dire si :

- Vous ne pouvez pas satisfaire au nombre d'heures de participation requis dans un mois.
- Vos heures de travail baissent à moins de 20 heures par semaine.
- Les revenus de votre foyer dépassent le seuil de WAC 388-478-0060.

Vous trouverez plus de renseignements sur les exigences pour adulte valide sans personne à charge au www.dshs.wa.gov/abawd.

Appelez-nous au 1-877-501-2233 si vous avez des questions, avez besoin d'aide en vue de trouver un programme de formation ou devez signaler des changements.

Vous pouvez nous visiter au www.washingtonconnection.org pour effectuer une demande d'aide, soumettre une étude ou signaler des changements.